

N°01/20 bis

RAPPORT de la commission chargée
d'étudier le préavis municipal relatif à la
demande de crédit de Fr. 115'950.- pour la
réfection du mur situé sur la partie haute
du cimetière et l'agrandissement du
columbarium

Vallorbe, le 15 juillet 2020

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Mesdames Carole Perrin, Christine Leuenberger (présidente), Line-Claude Magnenat, Emmylou Maillard (rapporteur) et de Monsieur Stéphane Truan s'est réunie le mercredi 17 juin 2020 à 19h00 pour examiner le préavis susmentionné. Monsieur Luigi Fiorito, municipal ainsi que M. Michel Ortega, chef du service de la voirie étaient présents durant cette séance. Nous les remercions pour leurs explications claires ainsi que pour le temps qu'ils nous ont consacré.

—

Lors de notre séance de commission, Monsieur Fiorito nous a expliqué que les demandes des familles de notre commune concernant le columbarium ne pouvaient bientôt plus être satisfaites car la capacité de ce dernier arrive à son maximum. Le jardin du souvenir actuel arrive également à sa capacité maximale. Il est à noter, que de nos jours, les demandes en termes d'incinération sont plus nombreuses que les demandes d'enterrements.

Nous avons pu constater sur place que le mur situé sur la partie haute du cimetière à droite du portail se dégrade de plus en plus, des fentes sont visibles à plusieurs endroits. Une reconstruction totale de cette partie s'avère nécessaire et il serait judicieux de profiter de cette rénovation en intégrant des cases (le columbarium) dans ce mur.

La première alternative proposée demande qu'un nouveau monument en granit naturel soit construit et placé dans la partie basse du cimetière. Ce monument ne peut contenir que 42 cases. A ceci, un jardin du souvenir y serait ajouté. Ces travaux demanderaient également le

déplacement d'un arbuste situé à cet endroit. Cette première variante aurait eu un coût total de 99'820.-, sans compter la réfection du mur périphérique.

La seconde alternative propose que le mur périphérique situé sur la partie haute du cimetière soit rénové et qu'il intègre le nouveau columbarium. Cette variante permettrait la création de 250 à 270 cases supplémentaires pouvant accueillir chacune jusqu'à trois urnes.

Dans un premier temps, seule la partie droite du mur jusqu'au portail ainsi que ce dernier seraient rénovés et ce columbarium contiendrait 150 nouvelles cases pouvant contenir chacune jusqu'à trois urnes.

Le montant de la réfection du mur intégrant le nouveau columbarium de 150 cases le monument du souvenir ainsi que la réfection des tapis bitumeux côté route et côté cimetière s'élèveraient à Fr. 115'950.-.

Un crédit supplémentaire serait nécessaire pour modifier la deuxième partie du mur en columbarium (partie gauche depuis le portail) et ainsi contenir la totalité des cases mentionnées dans le préavis.

La commission a étudié minutieusement le préavis qui lui a été soumis. La seconde variante permet en effet de concilier la demande des habitants de notre commune quant au manque de place dans le columbarium actuel ainsi que dans le jardin du souvenir et l'urgence de reconstruire le mur périphérique situé sur la partie haute du cimetière. De surcroît, le nombre de places que propose la seconde proposition représente un réel atout. L'intégration du columbarium dans le mur proposerait en effet, 208 à 228 cases de plus que la première variante et permettrait d'avoir une structure mieux adaptée en disponibilité à long terme.

Pour les raisons citées ci-dessus, la Commission, à l'unanimité de ses membres vous invite à voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Vallorbe

- Vu le préavis 01/20 de la municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargé de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 115'950.- pour la réfection du mur situé sur la partie haute du cimetière et l'agrandissement du columbarium ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 15 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission :

La présidente

Christine LEUENBERGER



Le rapporteur

Emmylou MAILLARD

